

*Initiatives ministérielles*

baisse des taux d'intérêt. C'est pourquoi les Canadiens ont tant de mal à croire que cette tournera bien.

Dans son budget, le ministre des Finances a dit qu'il s'attend à ce que les taux d'intérêt soient cette année de 11,1 p. 100. Nous avons à peine commencé l'année maintenant, mais le même ministre des Finances, qui avait un auditoire différent lorsqu'il a présenté son budget le 20 février, a annoncé aux Canadiens que tout le budget était fondé sur l'hypothèse que les taux d'intérêt seraient en moyenne de 11,1 p. 100 au cours de l'année. C'est réalisable, d'après lui, et les Canadiens devraient faire preuve d'optimisme.

En fait, il ne s'en est pas tenu là. Il était extrêmement optimiste cette année. L'année dernière, dans le budget de 1989, il nous a dit qu'à la fin de 1989 et au commencement de 1990 les taux d'intérêt seraient environ de 10 p. 100. Vous savez, monsieur le Président, comme cette prévision s'est réalisée!

Cette année, le ministre a prédit avec beaucoup d'optimisme que les taux d'intérêt baisseraient à 9 p. 100 avant l'année prochaine. C'est pourquoi les Canadiens ont énormément de mal à croire que le projet de taxe sur les produits et services va être avantageux pour eux parce que rien de ce qui avait été annoncé ne s'est réalisé.

Vous vous souvenez peut-être, monsieur le Président, de la grande confiance du ministre des Finances à propos de beaucoup d'autres choses. En 1985, dans son budget quinquennal et son plan de relance, il prédisait que notre déficit serait inférieure à 20 milliards de dollars. Bien sûr, le déficit a augmenté deux fois ces deux dernières années. Le gouvernement a cherché à y remédier pendant un certain temps, puis on a déclenché des élections. On a donc laissé tomber le plan, pour ainsi dire.

En 1989, le taux d'intérêt moyen était de 12,2 p. 100. Le ministre avait dit qu'il serait d'environ 10 p. 100. On prévoyait qu'il serait de 11,1 p. 100 en 1990. Il faudra probablement ajouter trois ou quatre points, s'il l'on se fie à la plupart des économistes et des analystes au Canada.

Voici le meilleur, monsieur le Président. Compte tenu du taux d'inflation qui grimpera d'au moins 1,25 p. 100 à cause de la TPS, selon ses propres chiffres, le ministre des Finances prévoit qu'en 1991 le taux d'intérêt sera ramené à 9,5 p. 100. Eh bien, je possède en Floride quelques terrains marécageux que je veux vendre demain au ministre des Finances à un taux d'intérêt légèrement supérieur à 9,5 p. 100 cependant, car, même à ce taux-là, je ne ferais pas un sou.

• (1600)

Si nous voulons vraiment voir comment les Canadiens devront faire face à cette taxe et pourquoi les députés d'en face devraient voter contre, examinons les problèmes du point de vue des liquidités des petites entreprises. Ces entreprises n'ont pas le même genre de marges de crédit que les grandes usines. Nous savons que la TVF a entraîné des difficultés pour 75 000 fabricants. Qu'arrivera-t-il aux petites entreprises? Elles s'occupent de choses comme les 21 jours, les crédits pour intrants, la paperasserie, les recouvrements, les montants à passer par profits et pertes, les transactions avec un organisme à but non lucratif, est-ce 50 p. 100, et les produits en général.

Par exemple, lorsqu'on fait de la glace, quelle quantité ira dans les cornets et quelle autre ira dans les contenants. On pourrait dire que cela ne fait rien, étant donné que les fabricants ne paieront plus de TVF. C'est vrai. C'est une aubaine pour le fabricant de glace. Cependant, c'est un gros problème pour le magasin du coin. Le fabricant qui approvisionne 500 magasins du coin n'a plus de problème, ce sont maintenant les petits commerces de famille qui cherchent à s'en tirer tant bien que mal qu'en héritant.

J'ai parlé des coûts cachés. Dans la plupart des petites entreprises, la marge de profit est très mince. Après que les gens qui travaillent habituellement à leur compte se sont pris des salaires raisonnables et, dans bien des cas, très minimes, il reste très peu d'argent pour réinvestir, assurer le maintien des stocks ou faire des améliorations. La FCEI estime que les coûts d'observation s'élèveront en moyenne à 1 200, 1 300 et 1 400 \$ par an. Quels en seront les effets sur une marge de profit déjà réduite?

Nous croyons que si le gouvernement avait écouté les témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des finances, ou si du moins les députés conservateurs siégeant au comité les avaient écoutés, ils auraient entendu de nombreuses personnes avouer qu'elles acceptaient le principe de la taxe sur les produits et services. Cela ne fait aucun doute. Un bon nombre de témoins représentant des organisations et des groupes ont déclaré qu'ils pourraient très bien s'accomoder d'une taxe sur les produits et services, même s'ils y voyaient certains problèmes, et alors ils finissaient pas nous réciter toute une litanie de plaintes, pour conclure ainsi: «Si vous ne pouvez pas apporter ces changements, la taxe nous sera funeste.»

Je n'exagère pas. Tous les mémoires et tous les commentaires des quelque 300 témoins que le comité a entendus, ainsi que les centaines de mémoires que nous ont fait parvenir les gens qui n'ont pu témoigner devant le comité ne parviendraient même pas, tous ensemble, à